

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-20  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES  
DE COMPETENCES  
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :**  
**EFFACEMENT**  
**BT (FILS**  
**NUS)**  
**AVENUE**  
**PAUL**  
**RIQUET SUR**  
**LE POSTE**  
**GARE**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine  
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,  
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU  
EXECUTOIRE

**Procurations :**

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,  
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,  
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,  
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 17 JANVIER  
2024

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 17 JANVIER  
2024

**Absents excusés :**

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine  
LACOMBE

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE

DU 31 JAN. 2024

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°94 en date du 29 juin 2010, la commune de Castelnaudary a décidé d'adhérer au Syndicat Audois d'Energies.

La Ville de Castelnaudary bénéficie notamment du partenariat avec le SYADEN dans le cadre de travaux d'enfouissements de réseaux électriques.

Afin de poursuivre ce partenariat, Monsieur le Maire propose de continuer les travaux d'enfouissement avenue Paul Riquet sur le poste GARE.

En application du règlement d'interventions financières du SYADEN, la participation de la commune aux frais de dossier s'élève à 7 750,00 € HT.

Conformément à l'annexe financière de la présente convention, le montant prévisionnel de cette opération est estimé à :

- Pour les travaux d'électrification, le montant total des travaux est de 155 000 € HT et la participation de la commune s'élève à 45 % du montant total soit 69 750 € HT.
- Pour les travaux d'éclairage public, le montant total des travaux est de 15 700 € HT, montant à la charge de la Collectivité. Le SYADEN versera une subvention de 40 % du montant HT à la Commune, soit 6 280 € HT.
- Pour les travaux de communications électroniques, le montant total des travaux est de 72 000 € HT. La participation de la commune s'élève à 40 % du montant HT, soit 28 800 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de convention du SYADEN ainsi que le mode de financement.

Il précise que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au BP 2024, opération 9002.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le projet d'enfouissement du réseau électrique basse tension, avenue Paul Riquet sur le poste Gare.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à cette opération.

**PRÉCISE** que le financement de l'opération sera inscrit au BP 2024, opération 9002.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 31 JAN, 2024  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 25 JAN, 2024  
Par publication le 31 JAN, 2024  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 31 JAN, 2024

ID : 011-211100763-20240124-DB202420DB-DE

